

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du comité syndical du 25 septembre 2024**

LE VINGTCINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, à 10H00,

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement CUGAND-GÉTIGNÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de CUGAND, sous la présidence de Mme Cécile BARREAU.

Etaient présents : Mme Cécile BARREAU, M. François GUILLOT, M Denis THIBAUD, M. Florent LIMOUZIN, Mme Karine GUIMBRETIERE membres titulaires, M. David EPIARD, membre suppléant,

Absent excusé : M. BARON Adrien,

Date de la convocation : le 20 septembre 2024

Date d'affichage : le 20 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : M. François GUILLOT.

➤ **Approbation du procès-verbal du 5 JUIN 2024**

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est adopté à l'unanimité.

SMFA-2024-07 : Fixation de la redevance syndicale pour l'assainissement – année 2025

Madame la Présidente rappelle les montants 2024 de l'abonnement syndical afin de se rapprocher de la moyenne des abonnements des communes des communautés d'agglomération de Terres de Montaigne et de Clisson Sèvre et Maine. La proposition d'abonnement à 30€ n'avait pas été retenue, 29€ HT avait été proposé.

Pour ce maintien d'harmonisation des tarifs, il est proposé à nouveau de maintenir le forfait puit à 25 m³.

Afin de répondre aux besoins financiers du syndicat, liés à ce programme d'investissement, il est proposé les tarifs ci-dessous :

	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 et 2023	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025
Abonnement	27 € HT	29 € HT	30 € HT
Redevance syndicale au m ³	0.61 €	0.61 €	0.61 €
Alimentation mixte ou puits seul	30 m ³ /habitant/an	25 m ³ /habitant/an	25 m ³ /habitant/an

➤ **Mme La Présidente propose au Comité syndical**

- **DE REVALORISER** les tarifs au 1er janvier 2025 rappelés ci-dessus.

SMFA-2024-08 : Reconduction d'une année de la prestation d'exploitation du service de l'assainissement collectif : décision d'affermissement de la tranche conditionnelle

1

Mme la Présidente informe le comité syndical que l'exploitation des ouvrages de l'assainissement collectif a été confiée au prestataire Véolia et que le contrat prend fin le 31 décembre 2024, après une durée de trois ans mais avec la possibilité de renouveler le dit contrat, deux fois pour une période d'un an.

Vu la délibération SMFA-2021-16 du 26 octobre 2021, attribuant le marché à Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux ;

Vu l'article 6 du contrat d'exploitation ;

➤ **Mme La Présidente propose au Comité syndical**

- **De valider les dispositions prévues au sein du contrat passé avec le prestataire Véolia, prévues dans son article 5 et 6, en renouvelant la prestation d'exploitation de service d'assainissement collectif pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ;**
- **D'autoriser Mme la Présidente à signer toute décision et document et de prendre toute mesure relative à l'exécution.**

SMFA-2024-09 : Prestation d'accompagnement du SMFA sur son évolution

Mme la Présidente rappelle quelques éléments s'agissant de l'existence juridique du SMFA :

- le syndicat assure uniquement les aspects « transport » et « traitement » de la compétence assainissement collectif,
- le SMFA est compétent pour assurer la gestion d'une station d'épuration, des 3 postes de relevage principaux (2 à Cugand et 1 à Gétigné). Il assure cette compétence en gestion directe via un contrat de prestation de service.
- Les Communautés d'Agglomération assurent quand-à-elles la gestion du système de collecte (réseaux assainissement).

Une réflexion s'est engagée sur le devenir de ce syndicat entre les membres et madame la présidente présente la proposition d'accompagnement par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui pourrait s'articuler comme suit en 2 phases :

La première :

- Assistance juridique et étude de scénarios du devenir du SMFA /

Cette assistance demanderait un état des lieux :

- Liste des équipements, âge, état...
- Suivi technique (marché Véolia, suivi assuré par TdM...)
- Analyse administrative de l'organisation actuelle
- Analyse financière du SMFA
- Travaux à réaliser

L'étude étudierait les limites et avantages de l'organisation actuelle et d'autres scénarios avec une assistance juridique pour traiter tous les aspects des scénarios (gouvernance, administratif, technique, comptable...) et amenant à des pistes de maintien actuel, ou avec modifications, voire dissolution.

La seconde :

- Accompagnement sur la mise en œuvre du scénario comportant d'autres solutions / modifications, assistance auprès du SMFA

Vu la proposition aux membres du comité syndical,

➤ **Mme La Présidente propose au Comité syndical**

- **De valider la proposition d'accompagnement par un cabinet pour établir les pistes d'actions sur l'avenir du SMFA Cugand-Gétigné ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à cet accompagnement,**
- **D'autoriser Mme la Présidente à signer toute décision et document et de prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.**

SMFA-2024-10 : information sur la réalisation de deux prestations : une analyse des risques de défaillance (ARD) et un suivi analytique des rejets entre Cugand et Gétigné

Mme la Présidente informe le comité syndical que deux prestations sont prévues au cours de cette fin d'année 2024 et début 2025, à savoir :

Une prestation réglementaire concernant la validation du système d'assainissement pour réaliser l'analyse des risques de défaillance (ARD), réalisé sur devis, et qui porte sur les modes de défaillance, effets et criticité type AMDEC sur l'ensemble des équipements des stations d'épuration, pour un montant de 4 548€ TTC.

Une prestation de suivi mensuel concernant la qualité des rejets entre Cugand et Gétigné sur le PR Ligneau. Le coût est estimé à 195€ HT par analyse et sera réalisé sur 5 mois.

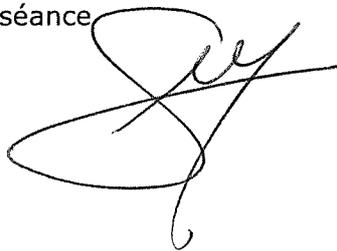
Vu la proposition aux membres du comité syndical,

➤ **Mme La Présidente propose au Comité syndical**

- **De prendre acte des 2 prestations sur les montants des devis proposés ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations.**

Mme la présidente clôture la séance à 10h45 heures.

M. François GUILLOT
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU
Présidente du Syndicat



